



Prise de position de la Commission fédérale de protection contre les radiations et de surveillance de la radioactivité (CPR) sur la situation de la radioprotection en Suisse pour 2005

La CPR a publié en février son rapport d'activités pour l'année 2005 (http://www.ksr-cpr.admin.ch/pdf/rapport/JB2005_v31.1.06.pdf). En complément de cette publication, la commission prend chaque année position sur la situation de la radioprotection en Suisse après la parution de l'ensemble des rapports des autorités de surveillance. Sur la base de leur examen critique (voir la liste en fin de ce document) et en s'appuyant sur les résultats de l'année 2005, la Commission constate que la bonne situation de notre pays en matière de radioprotection n'est pas remise en question. Ce niveau de qualité doit être maintenu par un effort constant de motivation des responsables et par une surveillance compétente de la part des autorités qui en ont la charge. Les stratégies de renoncement à certaines tâches et de réduction des budgets mises en œuvre par les autorités compétentes ne doivent en aucun cas menacer la qualité de la surveillance: le degré de protection actuel de la population Suisse vis-à-vis des dangers des radiations ionisantes doit être garanti. Les commentaires suivants précisent l'appréciation et les soucis de la CPR concernant différents aspects de la radioprotection.

Radioprotection et médecine

La Commission exprime son inquiétude de voir augmenter la dose moyenne annuelle de la population attribuable aux applications médicales. L'augmentation de 1.0 mSv à 1.2 mSv entre 1998 et 2003 provient essentiellement de l'augmentation de la fréquence des examens et de la dose par examen dans le domaine de la tomodensitométrie (CT). Dans ces conditions, la CPR ne peut qu'encourager l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) à poursuivre son programme actuel qui concerne :

- l'intensification de la formation des médecins appelés indiquer ou à effectuer des examens impliquant des doses intensives;
- l'introduction de niveaux de référence diagnostiques (NRD) ;
- l'enregistrement de la dose accumulée par les patients.

Le rôle des médecins en radiooncologie est généralement reconnu. Dans ce domaine, ils sont responsables des aspects liés à la physique pour la réalisation de la radiothérapie - de la surveillance des installations d'irradiation et - de l'élaboration du contenu relevant de la physique pour la planification des irradiations. La CPR juge pertinent que les médecins soient aussi impliqués pour l'optimisation de la dose dans les examens à dose intensive (pratiques

interventionnelles impliquant des radiations et tomodensitométrie), comme ceci est recommandé par l'Union européenne dans sa directive 97/43.

Radioprotection et environnement

Parmi les réflexions qu'elle a engagées dans le domaine de la surveillance de l'environnement, la CPR recommande de traiter les priorités suivantes :

- La réalisation de la base nationale de données environnementales. Seul un tel instrument garantit que les informations ne se perdent pas et soient disponibles le moment voulu.

- La promotion de l'interaction entre les laboratoires de mesure agréés concernant la surveillance radioécologique en situation normale et l'intervention en cas d'accident. Il s'agit ici d'analyser les critères les plus à même de fournir une information qui tienne compte de la réalité comme cela est recommandé par l'Union européenne dans sa directive 96/29. Cette démarche est à même de permettre une estimation appropriée de la dose à la population en situation normale comme en cas d'accident. Une telle optimisation de la surveillance passe par une réflexion concertée sur la réorganisation du plan de prélèvements et de mesures.

En ce qui concerne l'élimination des héritages radioactifs de l'industrie horlogère, la CPR soutient les efforts des autorités pour le développement de stratégies et de solutions qui visent une gestion des déchets qui soit active et conforme à la radioprotection.

Enfin pour le radon, la CPR approuve le programme de l'OFSP impliquant la collaboration des cantons et des spécialistes du bâtiment. Une clarification au niveau de la réglementation et des responsabilités est néanmoins nécessaire si l'on veut atteindre les objectifs fixés.

Radioprotection et épidémiologie

Les enquêtes épidémiologiques en cours continuent de livrer des résultats aussi intéressants que controversés dans le domaine des faibles doses. Dans ce cadre la question posée par la CPR lors de son [séminaire 2005](#) « *Sous-estimons nous ou surestimons nous notablement les risques radiologiques ?* » s'est révélée d'actualité. La CPR attend donc avec intérêt la réaction de la [CIPR](#). L'interprétation des résultats de telles enquêtes épidémiologiques est limitée par l'incertitude de la dosimétrie et de l'épidémiologie. Si la dosimétrie des personnes professionnellement exposées aux radiations en Suisse est bien au point, les lacunes concernant les registres de tumeurs sont reconnues : Notre pays ne dispose ni d'un registre national de tumeurs, ni de registres de cancers dans les cantons où sont implantées les centrales nucléaires suisses.

Ce constat a été rappelé par la CPR lors de son [séminaire 2006](#) « *Tchernobyl 20 ans après : Epidémiologie et conséquences sanitaires* ». La publication de l'OFSP « 20 ans après Tchernobyl, les conséquences en Suisse » constitue une bonne

rétrospective de cet événement quant à ses répercussions radiologiques dans notre pays.

De son côté la CPR a publié avec les commissions KSA et KomABC une prise de position «[Tchernobyl et la Suisse : Enseignements et conséquences](#)» qui évalue la surveillance de la radioactivité, la sûreté nucléaire et l'organisation d'alarme en Suisse.

Radioprotection et prévention des accidents

La CPR a régulièrement observé dans le cours 2005 la base de données de l'échelle internationale des événements nucléaires [INES](#). De nombreux accidents ont été répertoriés dans le monde, en particulier dans le domaine de la gammagraphie industrielle. Face au souci qu'un tel accident puisse également arriver en Suisse, la CPR a proposé aux autorités d'analyser la pertinence des dispositions en place dans notre pays du point de vue de la sécurité et du suivi des sources de forte activité, de la formation et de la sécurité des travailleurs ainsi que du cadre réglementaire lié à l'utilisation de ces sources.

La CPR incite les autorités à bien documenter et communiquer la chronologie de ces événements et des mesures prises afin d'éviter leur répétition. Dans ce contexte la CPR salue le rapport OFSP sur l'événement 2004, au cours duquel des sources radioactives relativement fortes de thérapie étaient parvenues dans l'environnement.

Conclusions

Le tour d'horizon de la radioprotection en Suisse sur la base des rapports annuels des autorités compétentes montre plutôt une image positive de la situation. Toutefois la CPR insiste sur l'importance de maintenir en Suisse les compétences et la vigilance qui sont indispensables si l'on veut maîtriser les risques associés aux radiations ionisantes. Il faut en particulier éviter des accidents dans les trois domaines suivants: la perte de sources, les surexpositions en radiothérapie et en gammagraphie industrielle. En outre les applications médicales des radiations ionisantes ne doivent pas se bagatelliser et leur évolution doit être suivie de manière critique. La commission reste par conséquent attentive à ce qui se passe dans ces domaines au niveau international.

Commission fédérale de protection contre les radiations ionisantes et de surveillance de la radioactivité www.ksr-cpr.ch

Pour des informations complémentaires sont à votre disposition:

Dr. André Herrmann, Président de la CPR : Tél. 061 385 25 43 (Secrétariat)
Dr. Christophe Murith, Secrétaire scientifique de la CPR : Tél. 031 323 41 55

Rapports OFSP:

<http://www.bag.admin.ch/themen/strahlung/00043/00065/02239/index.html?lang=de>

Rapports 2005:

- Rapport de la Division Radioprotection
- Rapport sur la dosimétrie des personnes professionnellement exposées
- Rapport Radon
- Rapport sur la radioactivité de l'environnement et les doses de la population

Rapports DSN:

<http://www.hsk.ch/franz/start.php>

- Rapport sur la radioprotection

Suva

http://www.suva.ch/fr/home/suvapro/weiter_formation/kurse_3.htm?WT.svl=sub

- Cours spécialisés de radioprotection

Autre rapport:

- CENAL: https://www.naz.ch/fr/09_service/jb2005.pdf